



# Faillites en hausse au 1<sup>er</sup> semestre 2023, liquidations en baisse

Selon le dernier décompte du Ministère de la Justice/STATEC, 556 entreprises ont été déclarées en faillite et 407 ont été liquidées au cours des six premiers mois de 2023.

## FAILLITES

Les faillites sont en hausse de près de 13% par rapport au premier semestre 2022 (556 contre 494 jugements). D'après les premières estimations, les pertes d'emplois salariés liées aux faillites se chiffrent à 1 338, contre 927 au premier semestre 2022, soit une hausse de plus de 44%. Il faut remonter à 2016 et avant pour retrouver des niveaux similaires voir supérieurs en termes de pertes d'emplois.

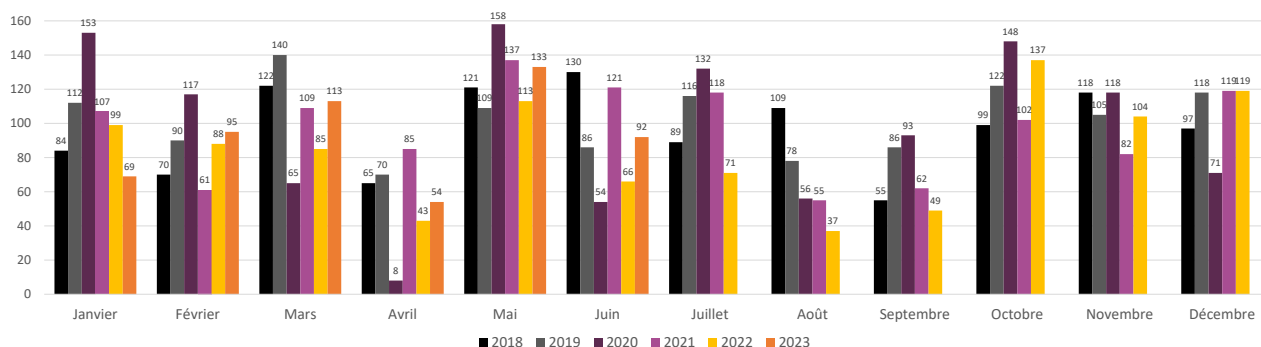
Le plus grand nombre de faillites (113) concerne les sociétés de type holding et fonds d'investissement.

La branche du commerce déplore 104 faillites au premier semestre 2023 (+6% par rapport à la même période de 2022) et une centaine de pertes d'emplois.

On compte 102 faillites au niveau du secteur de la construction, soit plus du double (+104%) par rapport à la même période de 2022. Les pertes d'emplois salariés sont estimées à 470, soit environ 35% du total des pertes totales liées aux faillites.

Les faillites dans l'Horeca se chiffrent à 62 (+35% par rapport au premier semestre 2022), avec pour conséquence quelques 238 emplois perdus.

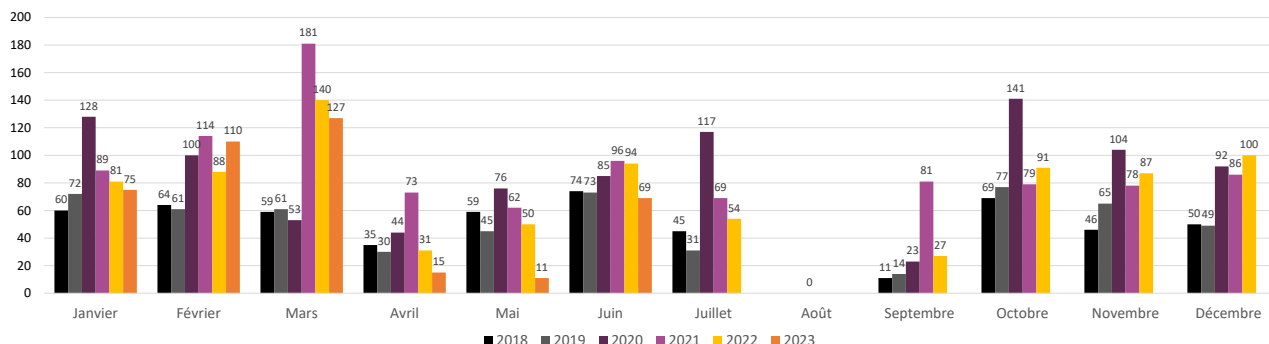
GRAPHIQUE 1 : NOMBRE DE FAILLITES PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



# LIQUIDATIONS

Les liquidations sont en baisse de près de 16% au premier semestre 2023. Plus de 62% des sociétés liquidées durant la période sous revue sont des sociétés holding et fonds de placement.

**GRAPHIQUE 2 : NOMBRE DE LIQUIDATIONS PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018**



Tous ces thèmes peuvent être consultés dans le **Dashboard « Faillites et Liquidations » du STATEC**, publié le 12 juillet 2023. Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 10 juillet 2023 pour les données les plus récentes.

Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » ou « réouvertures » déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

[statistiques.lu](http://statistiques.lu)

Cette publication a été réalisée par **Laurent Bley**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

**Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter**

